

<http://www.cpalb.fr/la-revision-des-robinets-pour>



La révision des robinets pour bouteilles de plongée

- De tout un peu, plongée ou pas - Documents plongée -

Date de mise en ligne : mercredi 17 juillet 2013

Copyright © Club de plongée d'Aix les Bains, lac du Bourget - Tous droits

réservés

Les constructeurs ont pris l'habitude, semble-t-il pour des raisons de responsabilité, de considérer que les utilisateurs n'avaient pas la compétence pour effectuer les visites périodiques des appareils, privilégiant leur réseau de distribution. La mise en place des TIV en 1984 a montré que dans certains cas, cette prise en charge par l'utilisateur pouvait donner de bons résultats pour peu que les tâches soient clairement identifiées et les procédures bien définies. L'expérience des TIV a montré que l'intérêt d'un tel dispositif était autant technique et sécuritaire que pédagogique car il a permis de faire prendre conscience aux utilisateurs des dommages que peuvent engendrer de mauvaises manipulations. Le manuel du moniteur précise bien que le rôle des TIV, outre l'inspection des bouteilles de plongée, comprend également la révision des robinets. Toutefois, Il est bon de préciser que la révision des détendeurs n'entrent pas dans le champ de compétences des TIV, car elle nécessite un savoir faire plus pointu et des appareils permettant la vérification des caractéristiques de fonctionnement.